



Désaccords avec un client.

Par **Louis XVII**, le **11/02/2010** à **17:44**

Bonjour,

J'ai une société spécialisée dans la rénovation peinture sur engins dans le tp.

Je me déplace à domicile, il y a quelques temps avec le Pdg de la société dans laquelle j'étais en chantier, j'ai en échange d'un camion utilitaire effectué un chantier pour ses derniers.

Je n'ai pu prendre le camion de suite et l'ai laissé sur place.

Le jour où je pû me libérer pour aller le chercher, on m'a appris sur place que le directeur de la société l'avait vendu dans un lot, alors qu'il connaissait l'accord passé entre moi et le pdg.

Pour le coup un autre véhicule m'a été cédé, mais puis-je porter plainte contre eux pour abus de confiance ou autre?

Je n'ai osé rien dire car si je perdais ce client je risquais de mettre la clé sous la porte.... Les mois ont passé, mais le directeur qui c'était fait tapé sur les doigts par le pdg, me le reprochait...

Des chantiers que je devais honorer qui s'annulaient aux derniers moments ...

Où qui prenaient du retard....

En septembre 2009 cette société m'a demandé un devis pour un travail (devis valable 1 mois) en Novembre, je commence le chantier :

Le nouveau chef d'atelier me demande de travailler comme ça et comme ça, je lui explique que ce n'est pas la bonne façon de faire, mais pour ne pas perdre mes clients m'incline, au final le travail est à refaire.....

Le chef d'atelier me demande de retaper la porte de l'engins (alors que ce n'était pas prévu au départ) pas de soucis je le fais...

Ma facture n'avait plus rien avoir avec le devis (la porte, les déplacements)

J'ai reçu mon chèque il y a 3 jours et à un centime en moins c'est le montant du devis et non de la facture....

Que dois-je faire? Aidez moi s'il vous plaît. Par avance un grand MERCI!!!

Par **amazonus**, le **13/02/2010** à **00:22**

faut pas se laisser faire....

C'est qui le patron de votre entreprise?????

le pdg signe pour un devis, le chef de chantier, ben si y veut , y peut postuler pour etre pdg.

essayer de voir avec le pdg pour expliquer les travaux en sus exigé par le chef de chantier.

les magouilles et arrangement entre pro c'est pire que les particulier qui paye au black et qui paye plus le solde fin de travaux.

essayer de vous diversifiez pour palier a ce mauvais client....